

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 14 janvier 2021 -

Délibération n°1.14/01/2021 relative à l'élection du vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1, Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Élection du vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 33

Quorum: 17

Membres présents : 20 Membres représentés : 4

Nombre de votants : 24

Nombre de suffrages exprimés : 24

Contre:

Abstention: 2

Pour: 22

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, élit à la majorité des membres présents et représentés, Monsieur Jean-François DREUILLE comme vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Chambéry, le 4 février 2021

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le :

2 5 EEV. 202

Transmise au recteur le :

2 5 FEV. 2021

Modalités de recours contre la présente délibération: En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.